Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260430-2026_04_17B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 30 avril, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Michèle COLLIN, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN

Absents :
Florence RAUFFLET donne pouvoir à Bruno HUBERT, en date du 30/04/2026
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 27/04/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 29/04/2026
Manuela CADOU

Date de convocation : 23/04/2026 Date d'affichage convocation : 23/04/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 07/05/2026

M. Jean-Luc PICHOT a été désigné secrétaire de séance.
Les débats sont retransmis sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac
(https://www.youtube.com/watch?v=eJ0J4p8RN7A)

Délibération 2026 04 017B
JURY D'ASSISES 2027

Il est établi, annuellement, dans le ressort de chaque cour d'assises une liste du jury criminel (articles 259 - 260 et 261 du code de procédure pénale).
Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population.
Cette répartition est faite chaque année, par commune, par arrêté du préfet.
Pour 2027, le nombre de 540 jurés devra composer le jury d'assises du Morbihan.
Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.
Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.
La Commune de Muzillac doit tirer au sort **12 personnes nées avant le 1er janvier 2004**.
Il résulte du tirage au sort, effectué à partir de la liste électorale en présence des membres du Conseil Municipal, la composition suivante :

Page	Rang	Date de naissance	Adresse	Bureau/N° électeur
49	1	23/09/1946	56190 MUZILLAC	2/98
182	10	28/07/1974	56190 MUZILLAC	2/405
123	4	25/10/2001	56190 MUZILLAC	4/275
333	7	28/08/1992	56190 MUZILLAC	2/1092
444	4	06/03/1936	56190 MUZILLAC	1/1364
20	7	31/08/1967	56190 MUZILLAC	2/1123
288	6	11/04/1954	56190 MUZILLAC	2/696

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260430-2026_04_17B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

220	8	03/12/1970	56190 MUZILLAC	3/547
445	10	30/05/1958	56190 MUZILLAC	4/1005
315	3	24/11/1963	56190 MUZILLAC	4/703
401	8	17/02/1998	56190 MUZILLAC	3/963
125	5	12/11/1973	56190 MUZILLAC	4/278

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
	